

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14.04.2023 À 9H**

**Auditorium de la Bibliothèque Multimédia**

**1. DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE**

- 1.1. Vote des taux de taxe sur le foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation des résidences secondaires – année 2023
- 1.2. Vote du taux de cotisation foncière des entreprises – année 2023
- 1.3. Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) – année 2023
- 1.4. Nouvelle adhésion – année 2023 : direction de la commande publique
- 1.5. Nouvelle adhésion – année 2023 : direction générale
- 1.6. Nouvelle adhésion – année 2023 : L'élan – coopérative d'activité et d'emploi en Creuse
- 1.7. Nouvelle adhésion – année 2023 : réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire
- 1.8. Fonds de concours
- 1.9. Budget principal : décision modificative n°1/23

**2. DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 2.1. Avis du Conseil Communautaire sur le projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine
- 2.2. Délégations du Conseil Communautaire à M. le Président
- 2.3. Compte rendu des délibérations prises par le Bureau Communautaire et des décisions du Président suite à la délégation du Conseil Communautaire d'une partie de ses attributions

**3. DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 3.1. Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Feyre
- 3.2. Habitat : demande de DUP pour l'opération de restauration immobilière (ORI) du centre-ville de Guéret

**4. DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

- 4.1. Conventions de partenariat avec l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A)
- 4.2. Zone d'Activités « Cher du Cerisier » : vente d'une parcelle de terrain à la société « HTC INVEST »
- 4.3. Règlement d'attribution de l'aide à l'investissement matériel et immatériel à destination des entreprises du Grand Guéret
- 4.4. Règlement intérieur du Pôle Développement Economique et Touristique – Site de Courtille
- 4.5. Tarification du Pôle Développement Economique et Touristique – Site de Courtille

- 4.6. Tourisme : Hameau de gîtes et restaurant de Jouillat – Désaffectation et déclassement d'une partie de l'ensemble immobilier sis sur la parcelle ZO n°176, 177, 178 et 179
- 4.7. Tourisme : Camping et restaurant d'Anzême - Désaffectation et déclassement d'une partie de l'ensemble immobilier sis sur les parcelles cadastrées sections 48, 52, 373, 517, 518, 519.
- 4.8. Tourisme : Parc Animalier des Monts de Guéret – Convention de partenariat avec le CNAS

## **5. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

- 5.1. Syndicat mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse : désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- 5.2. Ressources naturelles : convention de mise à disposition à titre onéreux d'un bien immobilier avec le SIAEP « Des deux sources »
- 5.3. Ressources naturelles : Dénonciation des conventions de mise à disposition de services – SIE de l'Ardour (eau potable) et Evolis 23 (assainissement Anzême)
- 5.4. Passation de convention de mise à disposition avec la société ENEDIS
- 5.5. Engagement financier sur la sécurisation et l'interconnexion des villages de La Size et Monneger, commune de Bussière-Dunoise
- 5.6. Engagement financier sur la sécurisation entre les captages de Pierres Civières et Maupuy, communes de Saint-Sulpice-le-Guérois et Saint-Léger-le-Guérois
- 5.7. Engagement financier sur la sécurisation et l'interconnexion des réseaux d'eau potable de Peyrabout et Savennes
- 5.8. Transport : Mise à jour du règlement d'exploitation 2023 du réseau de transport public de personnes de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- 5.9. Transport : Titres de transport aggro'Bus – modification et approbation de la nouvelle gamme tarifaire

## **6. DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE**

- 6.1. Convention de prestation de service unique pour les établissements d'accueil de jeune enfant du Grand Guéret

## **7. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1. Convention d'accompagnement administratif relative au suivi des agents en congé de maladie dans le cadre des examens médicaux effectués par la médecine agréée
- 7.2. Création de poste suite à mobilité – Direction des ressources humaines
- 7.3. Création de poste suite à mobilité – Direction des services techniques – régies eau & assainissement (statut de droit privé)
- 7.4. Recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – Direction du développement local collaboratif